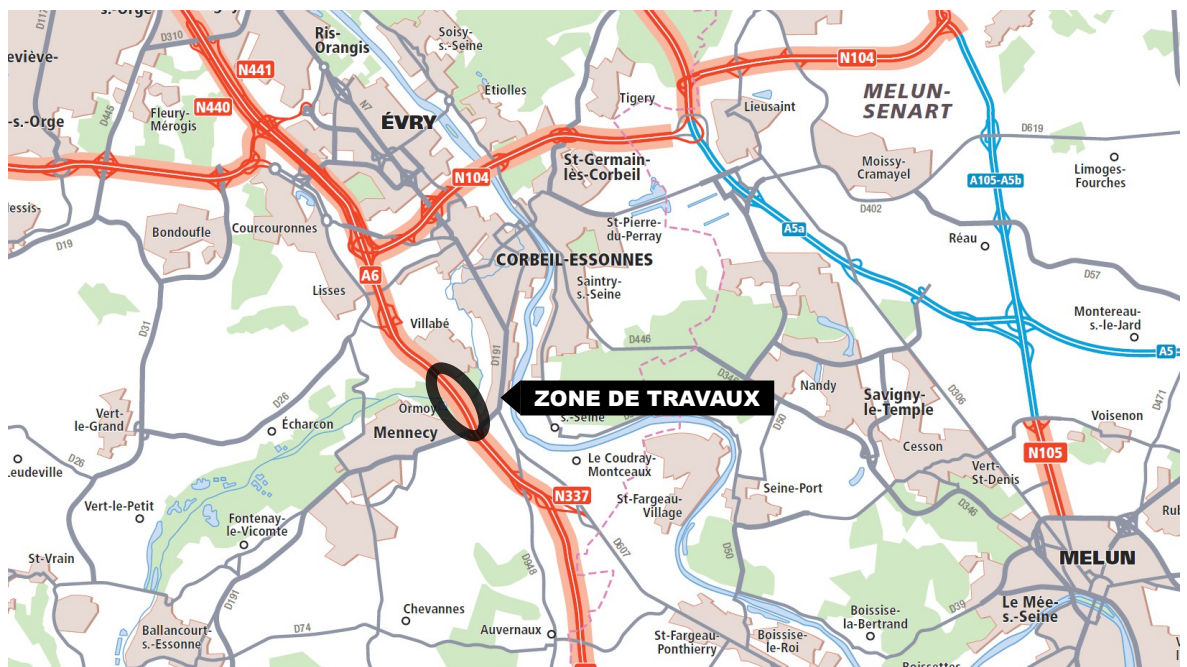


Créteil, le 25 juillet 2016

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Autoroute A6 – Réparation du pont sur l'Essonne à Ormoy Prendre la Francilienne (RN104) pour quitter et entrer en région Île-de-France

Le pont qui permet à l'autoroute A6 de franchir la rivière Essonne à Ormoy a été construit à la fin des années 1950. Les inspections régulières du pont ont décelé en 2011 un défaut de l'étanchéité sous le tablier, qui peut porter atteinte à la pérennité du béton.



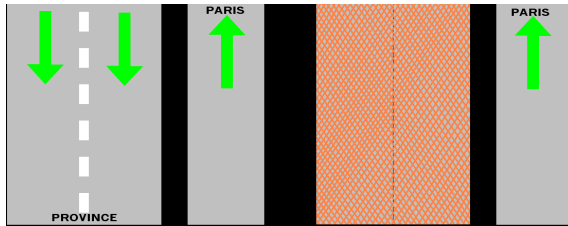
Afin de garantir la pérennité de l'ouvrage, la réparation qui doit intervenir rapidement consiste à conforter le béton du pont et à reprendre l'étanchéité sous la chaussée qui protège le tablier et les systèmes de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement.

Afin de maintenir la circulation compte tenu du niveau de trafic en semaine sur cette section de l'autoroute A6, les travaux de réparation ont été organisés en deux phases. La première qui concerne le tablier du sens province > Paris a débuté le 23 mai et s'achèvera le 30 septembre 2016.

Le coût de ces réparations réalisées en 2016 est de **1,5 millions d'euros, entièrement financés par l'État.**

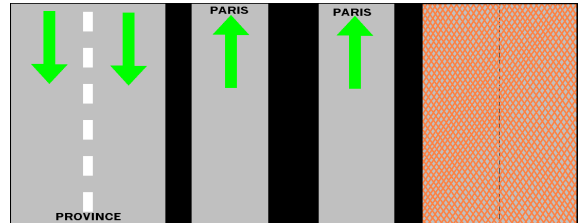
**CONTACT PRESSE :**  
Robin LEROY – 01 46 76 87 80

Pour garantir les conditions de sécurité des usagers et des intervenants sur le chantier pendant les travaux, deux voies doivent être libérées de toute circulation en permanence dans le sens province > Paris. Aussi, **jusqu'au 30 septembre 2016, les usagers circulent sur 2 voies par sens sur 4 km autour du pont de l'autoroute A6 sur l'Essonne, entre Ormoy et Villabé**. Pour ce faire, une des voies pour les usagers du sens province > Paris est mise en place sur la chaussée opposée.



L'autre des voies pour les usagers **dans le sens province > Paris est celle de droite jusqu'au 04 août 2016**, pour réparer le pont sous la voie rapide et la moitié de la voie médiane, neutralisées.

L'autre des voies pour les usagers **dans le sens province > Paris est celle de gauche du 04 août jusqu'au 30 septembre 2016**, pour réparer le pont sous la voie lente et de la seconde moitié de la voie médiane, neutralisées.



Les voies pour la circulation dans le sens province > Paris sont de largeur réduite pendant toute la durée des travaux. Aussi, **la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h dans le sens province > Paris et à 90 km/h dans le sens Paris > province**.

Avec ces dispositions, **au mois de juillet en période de pointe en semaine, les usagers doivent intégrer un allongement de temps de parcours de :**

- **30 minutes** en moyenne le matin dans le sens province > Paris ;
- **15 minutes** en moyenne le soir dans le sens Paris > province.

**Pour le week-end du 29 au 31 juillet 2016, les usagers doivent intégrer un allongement moyen de temps de parcours de :**

- **30 minutes dans le sens Paris > province** les vendredi 29 juillet et samedi 30 juillet ;
- **au moins 1 heure dans le sens province > Paris** le dimanche 31 juillet 2016.

Au mois d'août en période de pointe en semaine, les usagers doivent intégrer un allongement de temps de parcours de 10 minutes en moyenne le matin dans le sens province > Paris.

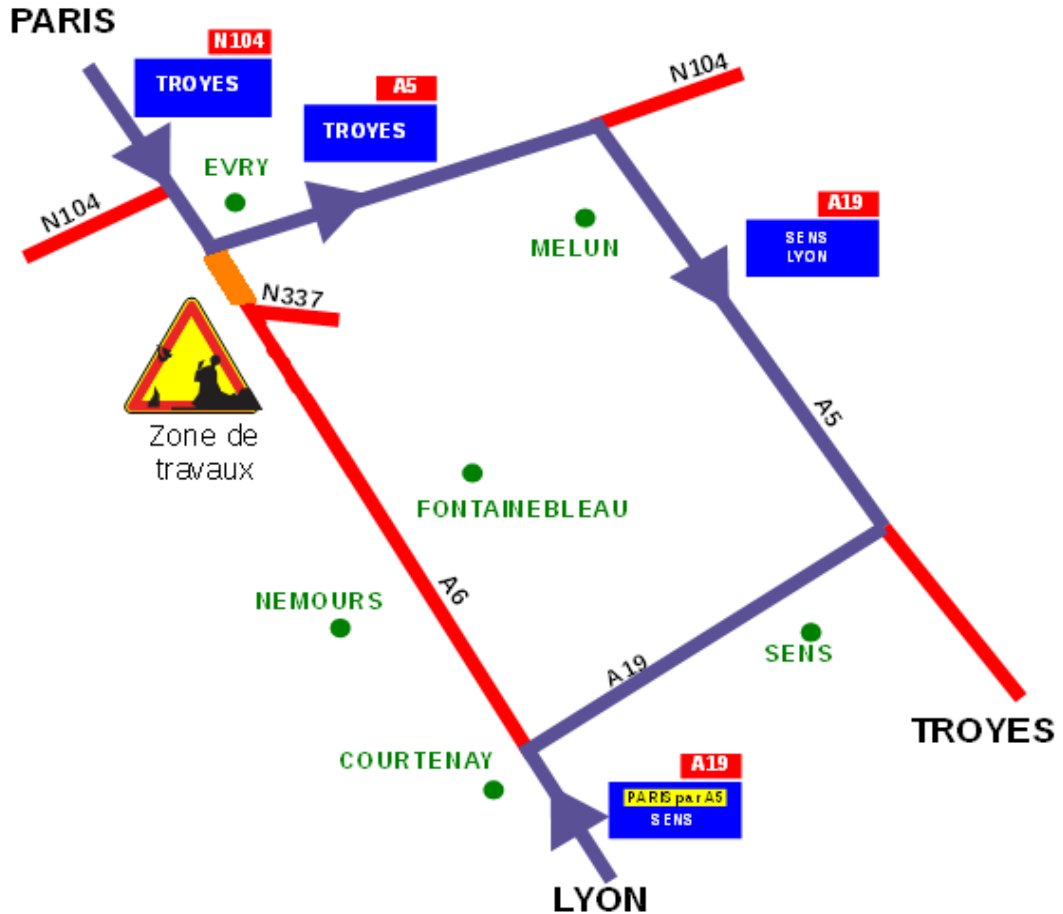
**Pour les week-ends en août, les usagers doivent intégrer un allongement moyen de temps de parcours de :**

- **30 minutes dans le sens Paris > province**, vendredi après et soir ainsi que samedi matin ;
- **45 minutes dans le sens province > Paris**, dimanche après-midi et soir ;
- **au moins 1 heure dans le sens province > Paris**, le lundi 15 août 2016 après-midi et soir.



Afin d'éviter ce secteur pendant les travaux, notamment pour quitter et entrer en région Île-de-France, les usagers sont invités à emprunter :

- pour le sens Paris-province : la RN104 (Francilienne), l'autoroute A5 vers Troyes et l'autoroute A19 vers Courtenay pour rejoindre l'autoroute A6 en direction de Lyon ;
- pour le sens province-Paris ; l'itinéraire inverse à partir de l'échangeur de Courtenay sur l'autoroute A6.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter [www.SYTADIN.fr](http://www.SYTADIN.fr) pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@SYTADIN).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.